



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

289, rue DeVillemure, 2^e étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5

Téléphone: (450) 438-4197 Télécopieur: (450) 438-5869

Courriel : ccsnl@videotron.ca

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Élections provinciales

Le Conseil central des Laurentides interpelle les candidats et les candidates de la région

(**Saint-Jérôme, le 20 novembre 2008**) – Le Conseil central des Laurentides rend publique une plate-forme d'interpellation de la CSN qui porte sur différents thèmes : la réforme du mode de scrutin, le droit de se syndiquer et de négocier, le renforcement des systèmes publics de santé et d'éducation, la pertinence des partenariats public-privé, la crise économique, l'environnement et le développement durable et les services de garde.

Réforme du mode de scrutin

« Depuis de nombreuses années, nous avons constaté l'incapacité du mode actuel de scrutin uninominal à un tour de refléter adéquatement les diverses convictions politiques des Québécoises et des Québécois. Cette préoccupation fondamentale semble avoir disparu des écrans radars des partis dans la présente élection », affirme la présidente du conseil central, Louise Jetté. C'est ainsi que le Conseil central des Laurentides demande aux candidates et aux candidats de la région de s'engager à revoir le mode de scrutin afin qu'il permette une représentation plus fidèle des orientations politiques de la société québécoise, notamment par l'inclusion d'une dimension proportionnelle.

Le droit de se syndiquer et de négocier

Le conseil central demande aussi au Parti libéral de ne pas en appeler du jugement de la Cour supérieure qui invalide les lois 7 et 8. Ces lois interdisaient la syndicalisation de 25 000 travailleuses des services sociaux et de santé et des services de garde à l'enfance travaillant à domicile. Le gouvernement a jusqu'au début décembre pour annoncer sa décision. Tous les partis doivent s'engager à respecter le droit à la syndicalisation de ces travailleuses. Pour l'instant, seuls le Parti québécois et Québec solidaire se sont engagés à le faire.

Le conseil central demande à tous les partis qu'ils fassent connaître leur position sur la révision de la loi 30 (reconfiguration imposée des syndicats dans la santé) qui a été invalidée par la Cour supérieure ainsi que sur la révision du régime de négociation du secteur public. Les travaux entrepris cet automne avec le Conseil du trésor sont ralentis par la campagne électorale. Tous les partis doivent s'engager à compléter cet exercice dans des délais rapides, sur la base des grandes conventions internationales et des travaux entrepris avec les syndicats.

Une stratégie économique pour affronter la crise

Relativement à l'important ralentissement économique qui s'annonce, le Conseil central des Laurentides croit que le Québec doit se doter d'une stratégie d'envergure pour protéger les

emplois et soutenir sa base industrielle. « Nous demandons aux candidats et aux candidates de soutenir la région en exigeant un plan musclé qui met l'emphase sur la formation de la main-d'œuvre, un meilleur financement de l'éducation post-secondaire, du soutien pour les entreprises, dont des programmes de prêts et de garantie de prêts, un accent particulier sur l'innovation et la modernisation des entreprises. Les instruments d'intervention que sont la Caisse de dépôt et de placement, la Société générale de financement, Investissement Québec et les fonds de travailleuses et de travailleurs doivent être mis à contribution », poursuit la présidente.

Santé et éducation

L'adoption par le gouvernement libéral d'une série de mesures favorisant une plus grande place au privé, dont la loi 33 et ses compléments réglementaires, est au cœur des préoccupations du conseil central. « Nous demandons que la santé soit remise à l'ordre du jour de la présente campagne électorale et que les partis politiques prennent l'engagement d'abroger ces législations qui ouvrent la porte au privé et de s'engager dans de vastes chantiers pour trouver des solutions publiques aux problèmes d'accessibilité », ajoute Louise Jetté. À ce jour, le Parti québécois et Québec solidaire se sont prononcés pour l'abrogation des dispositions réglementaires de la loi 33 qui permettent la mise en place d'hôpitaux privés où pourront être pratiquées presque toutes les chirurgies.

Le conseil central demande que les candidats et les candidates de la région prennent des engagements fermes envers l'éducation et fassent des pressions auprès du gouvernement fédéral pour récupérer les sommes qui nous reviennent en matière d'éducation supérieure.

NON au PPP

Le recours au partenariat public-privé (PPP) s'est accéléré au cours des derniers mois. Cette formule est présente notamment dans le secteur des routes (autoroutes 25 et 30, échangeur Turcot) et celui de la santé et des services sociaux (CHUM, CUSM, Sainte-Justine, Saint-Luc). Le conseil central demande aux candidats et aux candidates de rejeter le recours aux PPP, une formule qui n'est pas gagnante.

Environnement et développement durable

La protection de l'environnement et le développement durable doivent demeurer des priorités. En plus de s'engager à atteindre les objectifs de Kyoto, les partis devront investir dans le transport collectif sans recourir aux PPP.

Service de garde

Le conseil central demande que les candidats et les candidates s'engagent de manière urgente à compléter le réseau des CPE et à le rendre universel et accessible à tous les parents qui le souhaite, ce qui représente l'ajout d'environ 38 000 places. L'ADQ qui ne s'engage pas à compléter le réseau est revenue à la charge avec son approche d'aide directe aux parents pour ceux qui ne choisissent pas la garde subventionnée. « Il s'agit d'une mesure rétrograde qui incite les femmes à rester à la maison, hypothéquant leur intégration sur le marché du travail et leur indépendance financière à long terme », estime la présidente. Le Parti québécois et Québec solidaire ont des engagements correspondant aux attentes de la CSN.

Consigne de vote

Alors que le mode de scrutin uninominal à un tour ne permet pas de refléter le vote populaire en l'absence d'une dimension proportionnelle, le Conseil central des Laurentides invite donc les membres de ses syndicats et la population à choisir le candidat ou la candidate du parti dont les valeurs, les actions, la clarté des engagements autant que la capacité de les réaliser correspondent le plus aux orientations de la centrale.

-30-

Pour information :

Louise Jetté, présidente du Conseil central des Laurentides

450-438-4197